



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 7
Mercredi 21 février 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Coup de balai: Le traditionnel coup de balai aura lieu le 27 avril 2024 et reporté en cas de mauvais temps au 4 mai 2024.

Champoz, le 19 février 2024.

Le Conseil Communal



Crémises

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au **31 mai 2024**. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, veuillez-vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des Ponts ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Crémises, le 21 février 2024

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérant et auteur du projet: Madame Angèle Negrillo Schmidt, Les Vergers 5, 2743 Eschert

Emplacement: parcelle 664, Les Vergers 5, 2743 Eschert

Projet: Application de gravier concassé 22-32 gris/blanc en lieu et place de la chaille originelle

Dimensions et genre: selon plans déposés

Zone H2

Dépôt public de la demande **jusqu'au 21.2.2024 inclusivement** au secrétariat communal où les oppositions ou réserves de droit dûment motivées seront reçues jusqu'à cette date, inclusivement et à la même adresse

Eschert, le 14 février 2024

Police des constructions

Conseil communal

Succession de Monsieur Albino Zanin

Lors de sa séance du 29.1.2024, le Conseil communal a élu à l'unanimité Monsieur Patrick Vogt qui succèdera à Monsieur Albino Zanin dans ses

fonctions de Conseiller communal. Il prend officiellement ses fonctions au 1.2.2024.

Le Conseil communal d'Eschert lui souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction et remercie Monsieur Zanin pour sa dévotion durant toutes ces années au service de la Commune d'Eschert. Un grand bravo pour le travail qu'il a effectué et que le meilleur pour la suite dans sa vie tant professionnelle que privée.

Eschert, le 21 février 2024

Le Conseil et l'administration communale d'Eschert



Grandval

Votation cantonale et fédérale du dimanche 3 mars 2024

Modification de la présidence

M. Marc Minder sera le président du bureau de vote et remplacera M. Gaël Wyssen.

Grandval, le 14 février 2024

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Loveresse, Ch. de l'Ecole 3, 2732 Loveresse.

Emplacement: parcelles N°s 571, 704 et 754, aux lieux-dits: « Les Forges, Le Moulin et Clos la Outre », commune de Loveresse.

Projet: mise en place de 3 conteneurs à déchets semi-enterrés sur 3 parcelles différentes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: M2 et routes communales.

Recensement arch.: ensemble bâti A (uniquement conteneur sis sur la parcelle no 571).

Dérogations: art. 80 LR et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 mars 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 février 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Moutier

Avis de construction

Requérant: Resta Giovanni, Rue Neuve 61, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1710, Rue Neuve 61



Champoz

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Horisberger Tamara, Clos Vautier 29, 2735 Champoz

Auteur du projet: Horisberger Tamara

Adresse du projet: Champs de la Charrière, parcelle 49, 2735 Champoz

Description du projet: Sur zone mixte, aire de sortie stabilisée pour chevaux et débouillage.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Hors zone

Dérogations: Art. 24 LAT.

Dépôt public: **du 14 février au 14 mars 2024 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Champoz (au guichet version papier).

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Les Grands Clos 19, 2735 Champoz, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Champoz, le 14 février 2024

Le Conseil communal

Informations - communications 2024

Assemblées communales 2024: Les dates des assemblées communales pour l'année 2024 ont été fixées comme suit:

12 juin 2024 et 4 décembre 2024.

Projet: Remplacement de la barrière existante en bois et des thuyas par une palissade en PVC

Zone: H3

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 mars 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 février 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Mazout Gobat SA, Christian Mérillat, Rue du Viaduc 27a, 2740 Moutier

Auteur du projet: Dynamic Habitat Sàrl, 2735 Malleray

Emplacement: Parcelle N° 3212, Rue du Viaduc 27a

Projet: Oburation d'une façade Est avec un mur antibruit et mise en place d'une barrière en bois hauteur 1.20m côté Nord

Zone: HA3 pc

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 mars 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 février 2024

Services Techniques-Urbanisme

Ecole obligatoire

Inscriptions des élèves de 1^{ère} année

Depuis la révision de la loi scolaire (LEO), les deux années d'école enfantine sont devenues obligatoires et font partie de la scolarité normale qui compte désormais onze années: deux années d'école enfantine, six années d'école primaire et trois années d'école secondaire.

L'inscription obligatoire des enfants de 1^{ère} année nés entre le 1.8.2019 et le 31.7.2020 aura lieu

Mardi 5 mars ou jeudi 7 mars 2024, de 8h à 11h, au secrétariat de l'école, Rue du Clos 1, 1^{er} étage. Entrée: côté Rue Industrielle, derrière l'abribus.

La rentrée des classes 2024-2025 est fixée au 19 août 2024.

Moutier, février 2024

Ecoles enfantines de Moutier

Commune bourgeoise Moutier

Assemblée générale extraordinaire

Assemblée générale extraordinaire de la Commune bourgeoise de Moutier, le mercredi 27 mars 2024 à 19h30, salle de bourgeoisie - Hôtel de Ville à Moutier

Ordre du jour:

1. Discuter et voter l'indexation du crédit d'engagement pour la reconstruction de la loge du Droit
2. Diverses informations sur l'avancement du projet

Moutier, le 15 février 2024

Le Conseil de bourgeoisie



Petit-Val

Avis de construction

Requérants: Viviane et Ami Gyger, Derrière les Hôtas 25, 2748 Souboz

Auteur du projet: STUDIOV9, architecte MA HES SIA STUDIOV9, Dammweg 3, 2502 Biel/Bienne

Emplacement: Parcelle N° 393, Les Champs des Fouats 1, 2748 Souboz

N° eBau: 2023-20808

Projet de construction: Construction d'une nouvelle maison d'habitation avec pose de panneaux photovoltaïques

Dimensions et genre de construction: Selon plans déposés

Zone: H3

Dérogation requise: Distance par rapport aux limites de zones selon art. A153 RCC Souboz

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 mars 2024 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 14 février 2024

Conseil communal



Reconvilier

EBau 2024-1660

Avis de construction

Requérant: Feuz Nadia, Rue des Mélèzes 31, 2735 Malleray

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelles N° 222 et 1514, Rue du Moulin 65

Projet: Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur extérieure

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: HA3

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 14 mars 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 14 février 2024

Le secrétariat municipal

Ecoles de Reconvilier – Inscriptions des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2024-2025

École enfantine – 1H: Inscription des enfants à l'école enfantine

Les enfants nés:

- entre le 1^{er} août 2019 et le 31 juillet 2020 ou

- entre le 1^{er} août 2018 et le 31 juillet 2019 (si l'entrée à l'école de l'enfant a été reportée)

doivent obligatoirement débiter l'école enfantine le lundi 19 août 2024 à 9h.

Les enfants établis dans les Communes de Reconvilier, Loveresse et Saules recevront automatiquement un dossier d'inscription de la part des Ecoles de Reconvilier.

Reconvilier, le 13 février 2024

La Direction des Ecoles de Reconvilier



Roches

Avis de construction

Requérants: Cristina Maria De Jesus Maia, La Nan 59, 2762 Roches

Propriétaires fonciers: Cristina Maria De Jesus Maia et Da Conceição Baptista Luis Carlos

Auteur du projet: Solex Ingénierie Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 479, La Nan 59

Projet: Isolation périphérique de la maison, remplacement des volets par des stores et modification de la porte d'entrée de la maison.

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt de la demande avec plans **jusqu'au 14 mars 2024 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 9 février 2024

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Requérant: Nicolas Engelmann, Vie des Crêts 29, 2732 Reconvilier

Rue: Les Cernes 9, 2712 Le Fuet

Parcelle N°: 741

Projet de construction: Changement d'affectation: passage de résidence secondaire à résidence principale

Zone: Agricole

Dérogation: Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 mars 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 21 février 2024

Administration municipale

Commune bourgeoise de Saicourt

Assemblée du lundi 25 mars 2024 à 19h

Commune bourgeoise de Saicourt

Assemblée du lundi 25 mars 2024 à 19h au stand de tir Le Fuet

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des assemblées du 9 octobre 2023 et 8 décembre 2023
2. Discuter et approuver le règlement d'estivage
3. Nomination de la fiduciaire pour la période 2024 - 2027
4. Divers

Le règlement mentionné sous le point 2 est déposé publiquement 30 jours avant l'assemblée bourgeoise chez le président.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 14 février 2024
Conseil de bourgeoisie

Tavannes

Avis de construction

Requérante : M^{me} Evelyne Grillon, Chemin des Ecommunes 1, 2710 Tavannes.

Projet : remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau, construction de couverts en façade nord, isolation des façades et installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment Chemin des Ecommunes 1 sis sur la parcelle N° 323 en zone centre.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 mars 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 14 février 2024
Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Place Saint-François 15, 1003 Lausanne.

Auteur du projet : Axians (Suisse) SA, En Budron H10, 1052 Le Mont-sur- Lausanne.

Emplacement : parcelle N° 1713, au lieu-dit : « Rue de la Dout / Tunnel de Pierre-Pertuis Nord », commune de Tavannes.

Projet : augmentation de la puissance d'une station de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / PPNO.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : ZCF et route nationale.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 mars 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront

reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 21 février 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Vuilleumier Simon, Rue de la Ravière 21, 2733 Pontenet

Auteur du projet : Elco6therm Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Adresse du projet : BF 500, Rue de la Ravière 21, 2733 Pontenet, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure au nord-est de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : M2

Dépôt public : **du 14 février 2024 au 15 mars 2024 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillon 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 8 février 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Mérillat SA, La Cornette 6, 2735 Malleray

Auteur du projet : Geiser Philippe, architecte ETS, Clos Vélez 18, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 32, La Cornette 6, 2735 Malleray

Description du projet : transformation des combles et aménagement d'un appartement de trois pièces, construction d'une terrasse en annexe

Sud, pose de 4 Velux en toiture, ouverture de deux fenêtres en façade Sud.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H3

Dérogations : RCC art. 212 ch. 3 al. g, RCC art. 414 ch.2 al. 1

Dépôt public : **du 14 février au 15 mars 2024 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillon 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 9 février 2024

Commune mixte de Valbirse

Intéressés à héberger des visiteurs? Venez vous renseigner le 27 février

Il n'est pas rare que des utilisateurs du BikePark demandent où dormir à Valbirse. Pour pouvoir leur proposer des possibilités, la Commune organise, en collaboration avec Jura bernois tourisme, une séance d'information le 27 février à 19h. Elle s'adresse :

- Aux personnes qui proposent déjà un hébergement à Valbirse
- Aux personnes qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'ouverture d'une chambre d'hôte, de nuitées sur la paille ou Airbnb à Valbirse.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer au 032 491 61 65 ou à info@valbirse.ch. Le lieu de la séance leur sera indiqué suite à leur inscription.

Bévillard, le 14 février 2024

Commune mixte de Valbirse

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone : 032 493 22 74
Courriel : perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val : 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Heures d'ouverture : Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet : www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone : 032 484 94 70
Courriel : admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone : 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel : rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture : sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone : 032 482 73 73
Courriel : info@reconvilier.ch
Site internet : www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.